



Ville de LORRAINE

Ville de Lorraine  
Ce document n'a pas de valeur officielle.

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 18 MAI 2021, 17 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

**Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PERSONNEL ENGAGÉ par le directeur général au cours du mois dernier – Dépôt de la liste
4. ADOPTION – *Règlement 230-16 modifiant le « Règlement 230-3 sur la qualité de vie unifié »*
5. ADOPTION – *Règlement 237-16 modifiant le « Règlement 237-13 concernant la tarification des biens, activités et services fournis aux usagers » tel qu'amendé, afin d'ajouter ou de modifier certaines tarifications*
6. ADOPTION – *Règlement 164-T modifiant le « Règlement 164-C relatif à la signalisation routière et à l'utilisation des chemins publics sur le territoire de la Ville de Lorraine » tel qu'amendé, afin d'ajouter une signalisation pour le stationnement de véhicules avec remorque*
7. OCTROI DE CONTRAT – Fourniture, livraison et installation de modules de jeux dans les parcs des Sorbiers, des Sapins et André-Rufiange – LO2021-03
8. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)
9. PÉRIODE DE QUESTIONS <sup>i</sup>
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

---

<sup>i</sup> Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse [greffe@ville.lorraine.qc.ca](mailto:greffe@ville.lorraine.qc.ca) jusqu'à 17 h le jour de la séance (soit le mardi 18 mai 2021 à 17 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.